



## la lettre électronique du Chantier

### ... sommaire

**édito par Alain Régnier**  
**calendrier, le point sur la refonda-**  
**tion, le Dalo, l'humanisation**  
**des centres, les baux**  
**emphytéotiques administratifs,**  
**actualité internationale : les “TD” du**  
**chantier en Islande, brèves, inter-**  
**view Etienne Pinte député, la lutte**  
**contre l'habitat indigne, à lire**

### ... calendrier

**4 mars - Paris**

réunion inter-régionale de mobilisation des services de l'Etat pour la « refondation » en Ile-de-France

**4 mars - Paris**

2ème journée nationale des Samu sociaux et des équipes mobiles de la Croix Rouge Française

**9 mars - Paris**

Comité de pilotage et de suivi du dispositif de l'article 101 de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion relatif à l'occupation temporaire de logements vacants

**10 mars - Paris**

8ème journée d'échanges des correspondants départementaux du Chantier national prioritaire

**11 mars - Paris**

réunion de travail avec les opérateurs, promoteurs et exploitants des résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS)

**18 mars - Paris**

mise en place du Comité de la refondation présidé par Alain Régnier, préfet délégué général CNPHL

**19 mars - Paris**

séminaire des futurs cadres de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) en Ile-de-France

**22 mars - Paris**

lancement du groupe de travail sur les « partenariats public-privé » pour la construction de logements sociaux

*suite en page 3*

### ... édito

Deux ans. C'est à la fois peu et beaucoup. Comme le rappelle le député Etienne Pinte dans l'interview qui lui est consacrée, beaucoup d'actions de fond ont été lancées, comme le programme d'humanisation des centres d'hébergement, le développement des maisons relais, ou le soutien à des projets innovants. La réforme du dispositif d'hébergement et d'accès au logement est désormais entrée en phase opérationnelle, demandant à chacun une mobilisation sans faille et un travail considérable.



Cette « refondation » bouscule les habitudes et les points de vue. Elle exige que chacun accepte de se remettre en question. Dans le même temps il faut continuer à assurer le fonctionnement des structures, la prise en charge des personnes, la gestion des programmes et des crédits. Nous sommes donc à un moment clef où les efforts ne doivent pas se relâcher même si les résultats ne sont pas encore suffisamment perceptibles. A l'aune du changement enclenché, deux ans c'est donc peu. Pour évaluer le chemin parcouru mais aussi ce qu'il reste à faire, il est plus que jamais nécessaire de se doter d'outils d'observation et de suivi. A l'automne un premier outil simplifié permettra de faciliter le travail des services intégrés de l'accueil et de l'orientation. Parallèlement, le travail de conception d'un système d'information pour le champ de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion se poursuit. Un tableau de bord de la refondation mis au point entre les services de l'Etat et les associations va se mettre en place. Enfin il faut aussi regarder au-delà de nos frontières et observer comment d'autres pays construisent des stratégies et des politiques de prise en charge des personnes à la rue ou mal logées. La conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme, lancée à l'initiative de la présidence française de l'Union, doit être l'occasion de donner une dimension internationale à notre action commune.

**Alain Régnier**  
préfet délégué général

## ... le Dalo

### Les chiffres au 31 décembre 2009

(source MEEDDM-DGALN/DHUP)

- 140 266 recours avaient été déposés (dont 65% en Île-de-France)
- 43 052 recours avaient fait l'objet d'une décision favorable des commissions de médiation
- Parmi les ménages ayant déposé un recours, 18 966 étaient effectivement hébergés ou logés
- Le recours hébergement reste marginal par rapport au recours logement (8% des recours déposés)

### Les chiffres du recours contentieux à fin décembre 2009 (Source : Statistiques du Conseil d'Etat au 31 décembre 2009)

- 1 246 recours gracieux pour excès de pouvoir de la commission ont été exercés en 2009
- 3 539 recours contentieux contre les pré-fets pour absence d'offre adaptée (68,8% pour le tribunal administratif de Paris et 19,4% pour le reste de l'Île-de-France)

### Les grandes tendances de l'année 2009 (Source : DHUP)

- En 2009, le rythme de dépôt des recours est plus important qu'en 2008 (+30,4%)
- La répartition reste stable entre régions et entre types de recours
- Le rythme des relogements s'est intensifié en 2009 : 44,3% des ménages bénéficiaires de décisions favorables (et n'ayant pas refusé l'offre) ont été relogés au 31 décembre 2009 (contre 33% en 2008)

## ... humanisation

### Le plan d'humanisation des centres d'hébergement se poursuit sur tout le territoire

La réalisation du plan d'humanisation qui avait été proposé le 29 janvier 2008 par Étienne Pinte dans son premier rapport au gouvernement se poursuit avec l'objectif de 500 établissements d'hébergement rénovés d'ici fin 2011 (soit un tiers du parc global sur l'ensemble du territoire) et pour ambition de substituer chaque fois que possible les chambres individuelles aux grands dortoirs d'un autre âge.

#### Des concrétisations exemplaires

L'établissement « Escale Sainte Monique » situé à Arnouville-lès-Gonesse (95), géré par l'ACSC (Association des Cités du Secours Catholique) s'occupe d'accueillir et d'organiser l'insertion ou la réinsertion de femmes seules parfois accompagnées d'enfants de 8 à 10 ans. L'ACSC a bénéficié d'une subvention de près de 2 200 000 € (représentant 45% des fonds nécessaires) qui a permis le réaménagement de 35 des 77 logements de l'Escalade sous forme de petits appartements de 1 à 2 pièces. Le CHRS « Maison Milada » géré par l'association Esperer 95, situé à Pontoise (95) et accueillant des hommes en grande marginalité, a bénéficié, lui, d'une subvention de 37 500 €. Les travaux d'humanisation

lui ont permis de doubler pratiquement sa capacité d'accueil. Cette aide a couvert l'intégralité des frais du projet de création de 8 logements supplémentaires dans cet établissement qui compte désormais 17 places. Le Val d'Oise est un des quelques départements dans lesquels une dynamique réelle et concrète est déjà mise en place.

#### Des lenteurs, mais un bilan à fin 2010 prometteur

Certains projets sont en butte à des lenteurs. Pour certains les travaux sont engagés mais restent inachevés, tandis que d'autres rencontrent des difficultés pour trouver les bâtiments adéquats aux projets envisagés. Les résultats d'ores et déjà répertoriés laissent présager un bilan prometteur fin 2010 de l'avancement du plan d'humanisation. Aussi en parallèle, pour valoriser ce vaste programme, le Chantier national prioritaire met en place une plateforme recensant tous les sites, qui permettra de suivre l'avancée des projets avec une cartographie illustrée mise à jour régulièrement. Pour ce faire le CNPHL a interrogé tous les correspondants départementaux.

## ... news internationales

### Nouvelle étape de notre série de télégrammes diplomatiques («TD») présentant des expériences étrangères en matière de politiques en faveur des personnes sans-abri ou mal logés : l'Islande

Le nombre de personnes sans-abri en Islande est estimé à quelques dizaines (entre 60 et 70, essentiellement dans la capitale) pour une population générale de près de 315 000 habitants. La question de leur prise en charge n'est pas centrale dans le débat public mais fait tout de même l'objet d'une attention particulière de la part des autorités. La mairie de Reykjavik pilote les politiques dans ce domaine, en collaboration avec les asso-

ciations (Croix Rouge, organisations confessionnelles caritatives). La ville compte 6 centres d'accueil animés par des travailleurs sociaux qui vont également au contact des personnes dans la rue. La ville compte également 4 centres d'hébergement qui offrent plusieurs formules plus ou moins temporaires, avec des capacités de 8 à 20 personnes maximum. Au-delà de la prise en charge individuelle, il n'existe

pas de réel programme d'accompagnement suivi vers une réinsertion sociale. L'irruption de la crise bouleverse la société islandaise et conduit le gouvernement à prendre des mesures de prévention pour éviter notamment les expulsions des familles qui seraient dans l'impossibilité de rembourser leur emprunt immobilier (les Islandais étant en grande partie propriétaires).

information à noter



Conférence de consensus européenne sur le sans-abrisme

9-10 décembre 2010

« La conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme veut établir des positions communes sur des questions fondamentales relatives au sans-abrisme, et peut servir de base pour réaliser des progrès politiques dans ce domaine. Cette conférence est organisée par la Présidence belge de l'UE, en collaboration avec la Commission européenne. La FEANTSA (la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri) coordonne le processus, et le gouvernement français, qui a déjà organisé une conférence nationale de consensus sur le sans-abrisme, est un partenaire clé. »

Pour plus d'information, consulter le site développé par l'association belge « le front commun SDF » : [www.europeanhomeless2010.eu](http://www.europeanhomeless2010.eu)

**Les SIAO (Services intégrés de l'accueil et de l'orientation)** • Permettre à chaque personne de bénéficier d'une orientation adaptée vers un hébergement ou un logement est un objectif majeur des SIAO. Ces « services intégrés de l'accueil et de l'orientation » vont être mis en place dans les prochaines semaines, dans tous les départements, sous l'autorité des préfets. Ils doivent être opérationnels au 15 septembre 2010. Une circulaire du secrétaire d'État en charge du Logement et de l'Urbanisme, Benoist Apparu, du 8 avril 2010 fixe le cadre de leur mise en œuvre, et privilégie la coordination des places d'urgence et des places d'insertion par un seul opérateur. Le SIAO « insertion » recevra toutes les demandes de places d'insertion, et sera informé de toutes les places disponibles, il procédera aux orientations. Tout en prenant en compte les bonnes pratiques locales déjà existantes, le SIAO devra pouvoir orienter vers des places d'hébergement (type CHRS), mais aussi de logement accompagné (type résidences sociales ou maisons-relais / pensions de famille), ou encore du logement « ordinaire ». Le SIAO aura à la fois un rôle de coordination et un rôle moteur pour la mise en place d'observatoires locaux, ce qui est fondamental pour ajuster au mieux dans la durée l'offre aux besoins.

**Le rapport du CGEDD sur les conditions d'accès au logement des publics prioritaires** • Parmi les « 20 propositions partagées » de la refondation, l'une porte plus spécifiquement sur les freins à l'accès au logement. C'est dans ce cadre que M. Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, et M. Benoist APPARU, secrétaire d'État en charge du Logement et de l'Urbanisme, ont demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), de conduire une mission d'analyse sur les conditions d'accès au logement des publics prioritaires. Ce rapport a été présenté au ministre le 2 avril 2010 puis aux associations et à l'Union sociale pour l'habitat (USH) le 30 avril. Les propositions du CGEDD visent d'une part à organiser une plus grande transparence des règles d'attribution, à clarifier les responsabilités et les prises de risque ; elles portent d'autre part sur le nécessaire développement de l'offre de logements accessibles et adaptés et sur les conditions d'accès, ou de maintien dans les lieux, des demandeurs prioritaires. Ces propositions doivent être rendues publiques au cours du mois de mai 2010.

## ... le point sur l'intermédiation locative

Une année après le lancement du programme d'intermédiation locative dans le cadre du plan de relance, ce mode d'intervention qui contribue à accroître une offre de logements pour les ménages qui connaissent des difficultés à l'accès, s'est inscrite dans la palette des outils des acteurs publics. Certes, des questionnements demeurent, notamment sur les efforts nécessaires à déployer par chacun pour que les ménages entrés dans le dispositif puissent ensuite accéder à un autre logement avec un vrai statut de locataires. Toutefois on peut se réjouir de la montée en charge régulière du programme. A la mi-mai et sur la base d'un bilan encore partiel, on comptabilise près de 1 840 logements captés c'est-à-dire pour lesquels un bail est conclu entre l'opérateur et le propriétaire, et près de 3 000 personnes sont ainsi logées. Celles-ci sortent d'hôtels ou de structures d'hébergement mais aussi d'habitat insalubre, de logements précaires ou sont sous la menace d'une expulsion locative. En Île-de-France il s'agit majoritairement de ménages disposant de ressources salariales. En Province les situations sont beaucoup plus hétérogènes. Il est encore tôt pour évaluer les effets de ce programme, notamment au regard d'autres modes d'intermédiation qui existaient antérieurement. Mais l'avis des acteurs est généralement positif et il convient de stabiliser les méthodes, le travail partenarial et les moyens. Un suivi régulier de la mise en œuvre est assuré par le Chantier.

### 24 mars - Paris

colloque à la Sorbonne sur le thème : les grands propriétaires fonciers en Île-de-France stratégie et partenariats

### 25 mars - Paris

petit déjeuner mensuel de l'UCI Île-de-France sur le thème : développer l'offre de logements en Île-de-France : les enjeux, les acteurs, les outils

### 30 mars - Roubaix

convention refondatrice d'Action Logement

### 31 mars - Bruxelles

comité préparatoire de la Conférence de consensus européenne sur le sans-abrisme

### 2 avril - Paris

3ème journée nationale des équipes mobiles « psychiatrie-précarité » - Hôpital Sainte-Anne

### 13 avril - Paris

comité de pilotage sur l'intermédiation locative

### 15 avril - Paris

réunion du comité de la refondation

### 20 avril - Paris

comité de pilotage du projet « Un chez-soi d'abord »

### 29 avril - Paris

installation du comité de pilotage de mise en œuvre du volet « lutte contre l'exclusion » du Service Civique

### 30 avril - Paris

présentation du rapport du CGEDD sur la production de logements sociaux en diffus

### 12 mai - Paris

9ème journée nationale d'échanges des correspondants départementaux du CNPHL

### 17 mai - Paris

réunion du comité de refondation préparatoire entre associations et services de l'État en vue de la rencontre du 19 mai

### 19 mai - Paris

rencontre point d'étape de la mise en œuvre de la stratégie nationale entre les associations et le ministre

## ... brèves

### Exposition « 2Hors-2Dans »

Jusqu'au 20 mai 2010, le CNPHL accueille dans son hall une exposition photographique et plastique, oeuvre de Sergio Stern et Anne Bouyer. Respectivement photographe et plasticienne, ils se sont rencontrés à la rue et travaillent ensemble au sein des ateliers artistiques proposés par l'association « Casa » en Avignon (voir notre article dans la lettre électronique du Chantier n°7). Cette exposition à l'accroche atypique offre un autre regard sur les personnes sans-abri.



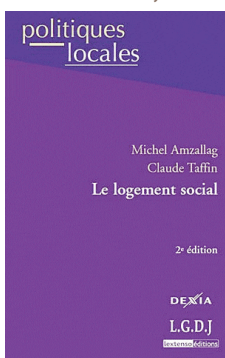
## ... à lire

Jean-Claude Driant, *Les politiques du logement en France*, La Documentation française, 2009.



Cet ouvrage de Jean-Claude Driant (Professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris), récemment publié à la Documentation française, présente l'historique et l'actualité des politiques du logement en France, depuis la loi de 1850 sur les logements insalubres jusqu'à l'instauration en 2007 d'un droit au logement opposable. Il en souligne la diversité et la complexité, sans quitter un ton accessible et pédagogique, propre à intéresser un large public, bien au-delà des professionnels du secteur.

Michel Amzallag & Claude Taffin, *Le logement social*, LGDJ 2003.



Destiné aux étudiants et aux personnels de l'État et des collectivités locales, cet ouvrage expose de façon synthétique les principales caractéristiques du patrimoine et de ses occupants ; il décrit également les compétences des différentes familles d'organismes. L'accent est mis sur la dimension économique de leur activité, des modalités de financement des opérations à l'équilibre financier global des HLM. Il vise

aussi à éclairer les grandes évolutions du logement social, à partir des données chiffrées disponibles au niveau national.

## A lire également, les dernières publications du CNPHL :

Julien Damon, *les politiques de prise en charge des sans-abri dans l'Union européenne - rapport au ministre du Logement.*



Un des travaux qui sont à l'origine de la refondation du dispositif de prise en charge et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées.

## Présentation synthétique de la stratégie nationale française.



Publication des actes de la journée nationale d'échanges du PNLHI du 10 juin 2009 : « lutter contre l'habitat indigne, quelles réponses pénales ? »



## ... brèves

### Enquête-flash sur le logement des personnes sortant de prisons

La direction de l'administration pénitentiaire a mené entre le 1er et le 7 février 2010 auprès de ses directions inter régionales une enquête-flash sur le logement des personnes sortant de prisons. L'enquête a porté sur 1613 personnes sortant de prison dans l'ensemble du territoire métropolitain et dans les territoires d'Outre-mer. Les résultats confirment que près de 15% des détenus sortant n'ont pas de solution pérenne de logement ou d'hébergement, 10% ne disposant que d'une solution précaire et 5% ne disposant d'aucune solution. L'Île-de-France et la direction inter régionale de Marseille qui comptent le plus de détenus, concentrent à elles seules plus de la moitié des cas de détenus sans solution de logement ou d'hébergement (39% et 17%). La direction inter régionale de Strasbourg et les territoires d'Outre-mer se distinguent avec des proportions de détenus sortant n'ayant qu'une solution précaire supérieures à la moyenne nationale (respectivement 16% et 38%, contre une moyenne de 10%).

La lettre électronique du Chantier est une publication du "Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées".

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué général

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot

Ont collaboré à ce numéro : Hugues Cahen, Martin Choutet, Catherine Ganey, Edouard Gardella, Noémie Houard, Marie-Françoise Lavieville, Eline Maladry, Michel Polge, Guillaume Nungesser, Hélène Schutzenberger, Frantz Thiessart.

ISSN 1967 - 7928

n° 8  
11 mai  
2010



Premier ministre

Chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal logées

**Début 2008, le député des Yvelines Étienne Pinte, remettait au Premier ministre François Fillon une série de propositions visant à réformer en profondeur le dispositif d'hébergement et d'accès au logement. Après la remise du rapport, le gouvernement avait déclaré l'hébergement et l'accès au logement, « Chantier national prioritaire ». Alors que le CNPHL vient de fêter ses deux années d'existence, c'est l'occasion de faire le point avec Étienne Pinte.**



*Dans le rapport que vous avez remis au Premier ministre, vous dressiez un constat très inquiétant sur la situation des personnes sans-*

*abri en France et le dispositif de prise en charge. Comment la situation a-t-elle évolué depuis deux ans ?*

Un vrai travail de fond a été lancé pour identifier les besoins, humaniser les centres qui avaient besoin de l'être, créer de nouvelles places, développer les pensions de famille. La réflexion menée avec les associations sur le référentiel va dans le bon sens. J'ai pu constater combien les services de l'État à tous les niveaux se sont beaucoup mobilisés sur cette question. Je pense aussi à l'action très efficace du Gip Habitat, du Samusocial, d'Adoma... Des fonds ont été débloqués au début pour financer les expériences innovantes et, dans le cadre du plan de relance, pour lancer une rénovation sans précédent des centres qui en avaient besoin. En revanche je m'inquiète de constater combien le budget continue chaque année d'être sous basé. Les DDCS ne savent pas sur quelles sommes elles peuvent compter les six premiers mois de l'année et beaucoup d'associations sont incapables d'élaborer leur budget faute de visibilité. Le seul progrès en la matière est que certaines associations commencent à bénéficier d'un contrat pluriannuel qui leur permet de se projeter dans l'avenir. Il faut naturellement que toutes les associations puissent en bénéficier.

*Plusieurs recommandations de votre rapport portaient sur la gouvernance du dispositif d'hébergement et d'accès au logement. Les mesures prises par le gouvernement vous semblent-elles aller dans le bon sens ?*

Je me félicite tout d'abord

de la création d'un poste de Préfet délégué général à l'hébergement et l'accès au logement car il répondait à un vrai besoin et a permis d'impulser une vraie mobilisation dans ce domaine, de suivre l'évolution de la situation et des besoins mois par mois et de coordonner l'action des différents acteurs notamment les acteurs publics. Je pense que les associations ont trouvé ainsi un vrai interlocuteur avec qui travailler sur le fond et dans la durée. Le fait qu'il ait maintenant la responsabilité du Comité interministériel pour le développement de l'offre de logement (CIDOL) et du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI) est une bonne chose. Je constate toutefois que la question du logement n'est pas au cœur des priorités des responsables de l'État, à part quelques exceptions comme bien entendu le secrétaire d'État au logement.

*Un des axes structurants de la stratégie française présentée en novembre dernier par le secrétaire d'État au Logement et à l'Urbanisme est la priorité accordée à l'accès au logement, le « logement d'abord ». Partagez-vous cette priorité ?*

Oui, elle est très importante car une partie de ceux qui sont actuellement à la rue, sans domicile personnel ou qui vivent dans des centres d'hébergement sont prêts naturellement à aller dans un logement. Il est impératif aussi de se fixer des objectifs quantifiables car il n'est pas normal de voir années après années certains SDF revenir sans aucune évolution de leur situation. Je m'inquiète toutefois des difficultés rencontrées à construire des logements dans les zones tendues, surtout des logements très sociaux dont nous avons cruellement besoin. Nous n'arrivons pas à atteindre nos objectifs et je regrette de constater que certains élus locaux ne se sentent pas concernés par ces questions. Je souscris totalement à la politique du gouvernement de recentrer les aides à la pierre sur les zones qui en ont besoin et sur les logements très

sociaux. Il faut aussi développer les logements passerelles pour pouvoir loger dans l'urgence des familles, des jeunes couples avec enfants, des femmes seules avec enfants qui se retrouvent à la rue pour différentes raisons plutôt que de les loger à l'hôtel. Je suis quotidiennement confronté à ce type de situation dans les Yvelines. Mais il existe toutefois encore des besoins en matière d'hébergement, d'une part parce que certaines personnes ont besoin d'un accompagnement très important et d'autre part parce que la crise économique a accentué les difficultés de beaucoup de nos concitoyens. Cette année, en dépit d'un hiver très rigoureux, la prise en charge des sans-abri a été satisfaisante, mais un certain nombre de centres ont fermé le 31 mars, bien que beaucoup de personnes n'aient eu aucune solution alternative.

*Quelles sont d'après vous les principales marges de progrès à réaliser encore ?*

Des progrès doivent être réalisés dans plusieurs directions : en matière de vérité budgétaire, j'en ai déjà parlé. La prévention des expulsions : encore trop de départements n'ont pas mis en place les commissions de prévention, c'est inadmissible. L'intermédiation locative monte en puissance mais le processus est long et mériterait une vraie campagne d'information et de sensibilisation. Il faut absolument développer les pensions de famille qui sont un concept très bien adapté pour certaines populations et créer des pensions avec accompagnement renforcé pour accueillir des personnes souffrant de troubles psychiatriques importants, comme le demande l'Unafam. Il nous faut avoir le courage de poser le problème des bidonvilles de roms et de l'accueil de ces populations. Aujourd'hui seule la Seine-Saint-Denis a mené des actions très intéressantes dans ce domaine. Or cette question doit être traitée au niveau régional.

## ... foncier public et logement social

### **Le bail emphytéotique administratif (BEA) : un outil juridique adapté à la construction de logements sociaux**

Institution très ancienne du droit rural, le bail emphytéotique a connu un regain d'intérêt au cours des dernières années dans le secteur public qui l'a utilisé pour faciliter notamment la réalisation d'équipements immobiliers répondant aux besoins de la police, de la gendarmerie nationale, de la justice, de la santé, et des collectivités territoriales. La loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés (dite LAPCIPP) a ouvert de nouvelles perspectives au bail emphytéotique dit « administratif » (BEA) en prévoyant la possibilité d'y recourir pour favoriser la construction de logements sociaux sur des biens du domaine de l'État, y compris du domaine public. Le mécanisme en est relativement simple : l'État ou l'un de ses établissements publics, peut louer un bien immobilier à un bailleur social (ou à un groupement comportant un bailleur), à charge pour celui-ci de réaliser des logements sociaux, de les gérer et de les entretenir pendant une longue période (de 18 à 99 ans), moyennant versement d'une redevance. L'innovation majeure introduite par la loi du 17 février 2009 réside dans la possibilité de valoriser des dépendances du domaine public sans procédure de déclassement préalable. En outre, le bail emphytéotique présente pour les bailleurs sociaux l'avantage non négligeable, en particulier dans les zones tendues, de pouvoir réaliser des programmes sans être contraints de mobiliser d'importants capitaux pour acquérir le foncier. En octobre 2009, afin de promouvoir ce dispositif, le Secrétariat général du CIDOL a diffusé aux Préfets et aux DDEA plusieurs documents supports élaborés en étroite collaboration avec France Domaine et la Délégation à l'action foncière et immobilière (DAFI) du MEEDDM : un Vade Mecum, un modèle de contrat, une « trame » de règlement de consultation (le BEA étant attribué après publicité et mise en concurrence) et un modèle d'avis d'appel à candidatures.

>>> Ces documents sont consultables sur le site du MEEDDM à l'adresse suivante : [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr) (rubrique « le ministère », sous-rubrique « Secrétariat général du CIDOL »).

## ... corpus de la stratégie nationale

### **Un recueil électronique de textes de cadrage de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie nationale de prise en charge des personnes sans-abri sera prochainement disponible « en ligne »**

Dans un souci de transparence, notamment à l'égard des partenaires du CNPHL, un corpus de textes a été établi. C'est un outil d'accompagnement et de suivi de la mise en oeuvre de la stratégie nationale de prise en charge de personnes sans-abri ou mal logées. A terme, il s'agit de mettre en ligne une base documentaire composée des textes importants relatifs à cette nouvelle stratégie. Les textes ont été classés par thèmes, par nature et datés. Le public pourra donc prochainement consulter ces textes relatifs à la mise en place de la stratégie nationale, à la prévention de la mise à la rue, à l'accueil, l'orientation et l'hébergement, au « Logement d'abord », aux différents éléments du pilotage et aux missions d'observation et d'analyse suivies par le chantier. Chacun de ces thèmes est décliné en sous-thèmes plus spécifiques du SIAO au Service civique, en passant, par exemple, par le plan d'humanisation ou le programme « Housing First ».

## ... actualité PNLHI



### **Journée nationale d'échanges du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne à Bordeaux le 17 juin 2010**

La prochaine journée d'échanges du PNLHI aura lieu à Bordeaux le 17 juin 2010, en présence de Benoist Apparu, secrétaire d'État en charge du Logement et de l'Urbanisme, et d'Alain Juppé, maire de Bordeaux, qui signeront la première convention du plan national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD). Le thème de cette journée sera « Les outils pour lutter contre l'habitat indigne dans les communes ». L'expérience de plusieurs communes, dont Bordeaux, sera présentée.

>>> plus d'info et inscription sur : [www.habitatindigne.logement.gouv.fr](http://www.habitatindigne.logement.gouv.fr) ou contacter Denise Aubry, chargée de mission au PNLHI au 01 70 96 11 25

### **La formation dans les DOM**

Le Comité interministériel de l'Outre-mer de novembre 2009 a décidé que la lutte contre l'habitat indigne serait une priorité, en se fondant sur le rapport du député-maire de Fort-de-France (Martinique) Serge Letchimy, intitulé « L'habitat insalubre et indigne sans les départements d'outre-mer : un défi à relever ». L'acquisition de compétences communes est un facteur essentiel pour lancer une dynamique de travail en commun, basé sur une connaissance mutuelle des champs de compétence de chacun, et des articulations nécessaires entre les acteurs. La formation des acteurs constitue donc l'une des actions importantes de la lutte contre l'habitat indigne, et a été retenue par le ministère chargé de la santé parmi les actions d'initiative nationale. Les premières formations sont prévues du 7 au 11 juin à la Martinique, et du 27 septembre au 1er octobre à La Réunion.